

BREVET PROFESSIONNEL AGROÉQUIPEMENT

ALTERNANCE

LA FORMATION

- Associer les enseignements généraux, techniques et professionnels permettant l'accès au niveau 4, l'insertion professionnelle. Le Brevet Professionnel donne la capacité professionnelle pour l'installation en agriculture.
- Devenir salarié qualifié de la conduite et la gestion de chantiers mécanisés.
- Le jeune pourra travailler dans une exploitation agricole, dans une Entreprise de Travaux Agricoles, dans une CUMA.
- Il pourra être agriculteur.



MODALITÉS

DURÉE DE FORMATION

2 ans

ÉVALUATION

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le titre est délivré dès lors que les 10 UC qui le constituent sont obtenues.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien pour les jeunes issus de :

- Classes de secondes et secondes professionnelles
- Titulaires du CAP
- CAPA (bon niveau)
- Première professionnelle

FINANCEMENT

Apprentissage : parcours financé par le Conseil Régional
Apprenti : avoir entre 16 et 30 ans

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

- Spécialisation Hydraulique – Electronique – Climatisation
- BTS sur dérogation

PROGRAMME

12 Unités Capitalisables indépendantes à acquérir au cours des deux années de la formation :

FORMATION PRATIQUE

UC Professionnelles :

- Projet d'insertion professionnelle ; législation du travail
- Diagnostic d'entreprise
- Relations humaines dans l'entreprise
- Conduite de grandes cultures
- Connaissances technologiques des machines agricoles
- Gestion d'un chantier mécanisé

UC Techniques :

- Conduite de chantier et sécurité
- Gestion et maintenance d'un parc de matériels

UC d'Adaptation Régionale à l'Emploi :

- Conduite en toute sécurité et secourisme au travail
- Opérations de maintenance en hydraulique, électricité, métallerie

FORMATION THÉORIQUE

UC Générales :

- Communication, mathématiques et informatiques
- Environnement, agriculture et territoire